AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0800
FR0010331421-FS0311

11 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2017, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 706 918 actions INNATE PHARMA[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

———

[1] Le déclarant agit comme « discretionary investment manager ».
[2] Dont 14 913 actions INNATE PHARMA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce résultant de la conclusion de 14 913 « *total return swaps* » dont (i) 12 883 dénouables le 15 mai 2017 et (ii) 2 030 dénouables le 20 mai 2017, portant sur autant d'actions INNATE PHARMA, réglés exclusivement en espèce.
[3] Sur la base d'un capital composé de 54 011 504 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.